

AVENANT AU BAIL

Avenant au bail · Date d'effet : _____

RÉFÉRENCE DU BAIL

Date de début : _____

Date de fin : _____

Type de bail : _____

Adresse du bien : _____, _____

BAILLEUR

PRENEUR(S)

DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Portée de l'avenant. Les dispositions du titre Ier de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 sont d'ordre public (article 2) : les parties ne peuvent y renoncer, même d'un commun accord. Toute stipulation du présent avenant qui y contreviendrait serait réputée non écrite, sans affecter la validité du bail ni celle des autres clauses.

Fait à, le, en exemplaires originaux, un pour chaque partie.

Le bailleur :

Le locataire :
